

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITÉ



AU CONSEIL GENERAL

PRÉAVIS N° 15 / 2021-2026

**Demande de crédits complémentaires au
budget de fonctionnement de l'année 2022**

Table des matières

1. Préambule	3
2. Disposition légales.....	3
3. Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2022.....	4
4. Récapitulation	7
5. Conclusions	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions légales en la matière, dont la teneur est rappelée ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 pour des dépenses imprévues et sous-évaluées lors de l'élaboration du budget en question.

Par souci de transparence et afin de respecter les normes légales, ces charges supplémentaires vous sont soumises avant le bouclage des comptes.

2. Disposition légales

Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 :

- Art. 10 Dépassement de crédit
 - ¹ La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.
 - ² Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.
- Art. 11
 - ¹ La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.
 - ² Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Règlement du Conseil général :

- Art. 78
 - ¹ Le conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la municipalité lui soumet.
 - ² Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil, sous réserve de l'art. 79.
- Art. 79
 - ¹ La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.
 - ² Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.

Dès 2020, la Municipalité, par volonté de transparence et en respect des normes légales, a décidé de demander des crédits complémentaires, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Les dépassements pour les charges résultant de dispositions légales (dépenses liées à la facture sociale, aux associations intercommunales, aux intérêts passifs, etc.) ne sont pas repris dans le présent préavis.

3. Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2022

10 AUTORITÉS :

Compte : 102.309 Charges diverses

Montant figurant au budget 2022 : CHF 3'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'500.00

- Il s'agit de frais d'annonce de plusieurs deuils.

11 ADMINISTRATION :

Compte : 11.315 Entretien mobilier et machines

Montant figurant au budget 2022 : CHF 22'560.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 24'000.00

- L'ancien site internet de la commune n'était plus adapté aux outils actuels. Le coût du changement de site s'élève à CHF 7'500.00.
- Plusieurs communes vaudoises ont été victimes de cyberattaques. Pour prévenir ce risque, un audit du système informatique communal a été réalisé par une société spécialisée. Au vu du résultat, plusieurs adaptations des outils informatiques ont été nécessaires.

Compte : 11.318.1 Frais de ports et ccp

Montant figurant au budget 2022 : CHF 7'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'600.00

- L'augmentation des paiements avec les cartes de crédit au guichet, lesquels génèrent des commissions, n'avait pas été prévue au budget.
- L'augmentation du prix des timbres a été sous-estimée, ainsi que le nombre de factures, de courriers et de tous-ménages envoyés.

Compte : 11.365 Aides et subventions

Montant figurant au budget 2022 : CHF 12'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 3'300.00

- Une aide exceptionnelle pour l'Ukraine de CHF 2'000.00 a été octroyée.
- Une animation lors de la Fugue chablaisienne a été organisée en soutien à la manifestation.
- Rennaz, tout comme les autres communes du district d'Aigle, a participé aux frais de la réception du nouveau Conseiller d'Etat qui s'est tenue dans le chef-lieu.

16 TOURISME :

Compte : 16.309 Autres charges

Montant figurant au budget 2022 : CHF 2'500.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 10'000.00

- Bien que portées au budget en 2020, les décorations de Noël précommandées à la Romande Energie n'avaient pas été livrées en raison d'une rupture de stock. Une nouvelle offre a été validée l'année suivante et les décorations ont été livrées fin 2021. La facture est arrivée après le bouclage 2021.

22 SERVICE FINANCIER :

Compte : 22.318 Frais bancaires

Montant figurant au budget 2022 : CHF 2'500.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'800.00

- La poste et la banque ont facturé des intérêts négatifs sur les comptes, ces faits n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget.

32 FORET ET PÂTURAGES :

Compte : 32.311.1 Achats machines et matériel

Montant figurant au budget 2022 : CHF 00.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 500.00

- Le foyer de l'Arboretum a été réparé par les employés de voirie, l'achat de matériel a été nécessaire.

35 BÂTIMENT COMMUNAUX :

350 Collège :

Compte : 350.314 Entretien collège et grande salle

Montant figurant au budget 2022 : CHF 9'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'400.00

- Le wifi n'était pas assez performant pour l'utilisation du tableau interactif dans une classe. Des travaux pour augmenter le débit ont été réalisés.

352 Autres bâtiments :

Compte : 352.314.4 Entretien du dépôt de voirie

Montant figurant au budget 2022 : CHF 500.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'000.00

- Le dépôt de voirie a été connecté au wifi. Afin d'en diminuer le coût, les travaux ont été exécutés en lien avec ceux de la traversée du village.

355 Caserne service du feu :

Compte : 355.314 Entretien

Montant figurant au budget 2022 : CHF 15'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'000.00

- Un contrôle de fissures apparues cette année a été réalisé.

43 ROUTES :

Compte : 43.315 Entretien véhicule, outillage

Montant figurant au budget 2022 : CHF 15'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 5'000.00

- Une réparation importante a été effectuée sur le véhicule de la voirie.

45 ORDURES MÉNAGÈRES :

Compte : 45.315 Achat et entretien matériel

Montant figurant au budget 2022 : CHF 6'320.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'300.00

- Le sac de levage d'un Molok a dû être remplacé.

47 COURS D'EAU ET DIGUES :

Compte : 47.314.2 Entretien du canal de Pra-Riond

Montant figurant au budget 2022 : CHF 7'000.00 (46.314.7)

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'000.00

- Ces travaux sont subventionnés. La demande de remboursement se fait après le paiement (fin décembre), le subside sera en conséquence versé dans le courant de l'année 2023.

Compte : 47.351 ECF Rhône 3, participations

Montant figurant au budget 2022 : CHF 0.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'500.00

- Aucun montant pour cet objet n'avait été transmis à la Commune lors de l'établissement du budget 2022.

Compte : 47.351.1 ECF canal du Haut-Lac, participations

Montant figurant au budget 2022 : CHF 1'400.00 (46.351)

Crédit complémentaire demandé : CHF 10'000.00

- Aucun montant pour cet objet n'avait été transmis à la Commune lors de l'établissement du budget 2022.

4. Récapitulation

No	Compte	Budget		Crédit complémentaire	
102.309	Charges diverses	CHF	3'000.00	CHF	1'500.00
11.315	Entretien mobilier et machines	CHF	22'560.00	CHF	24'000.00
11.318.1	Frais de ports et ccp	CHF	7'000.00	CHF	1'600.00
11.365	Aides et subventions	CHF	12'000.00	CHF	3'300.00
16.309	Autres charges	CHF	2'500.00	CHF	10'000.00
22.318	Frais bancaires	CHF	2'500.00	CHF	1'800.00
32.311.1	Achats machines et matériel	CHF	0.00	CHF	500.00
350.314	Entretien collège et grande salle	CHF	9'000.00	CHF	2'400.00
352.314.4	Entretien du dépôt de voirie	CHF	500.00	CHF	1'000.00
355.314	Entretien	CHF	15'000.00	CHF	2'000.00
43.315	Entretien véhicule, outillage	CHF	15'000.00	CHF	5'000.00
45.315	Achat et entretien matériel	CHF	6'320.00	CHF	2'300.00
47.314.2	Entretien du canal de Pra-Riond	CHF	7'000.00	CHF	1'000.00
47.351	ECF Rhône 3, participations	CHF	0.00	CHF	2'500.00
47.351.1	ECF canal du Haut-Lac, participations	CHF	1'400.00	CHF	10'000.00
Totaux		CHF	103'780.00	CHF	68'900.00

5. Conclusions

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal N°15 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

- **d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 68'900.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2022.**

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 6 février 2023.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :



Muriel Ferrara

La Secrétaire :



Carole Guérin

